

ÉTUDE SYNTAXIQUE DES FORMES INTERROGATIVES DANS LE FRANÇAIS PARLÉ ET ÉCRIT AU SÉNÉGAL

Résumé de thèse soutenue à l'Université de Dakar

Birahim Diakhoumpa

L'étude que nous avons faite des formes interrogatives dans le français au Sénégal a porté sur des corpus qu'on peut sérier ainsi :

- oraux : des enregistrements effectués dans des milieux socio-professionnels divers, sur des sujets comme la crise scolaire, la dissolution, le divorce, la jeunesse, le mariage, la polygamie, les problèmes des étudiants sénégalais, etc., gracieusement mis à notre disposition par monsieur Moussa Daff, qui a accepté aussi d'encadrer ce travail. Nous tenons à l'en remercier encore une fois ici. Les phrases de ces corpus oraux n'ont pas été ponctuées et ne comportent pas de majuscules, en respect d'une convention relative au traitement des corpus oraux.

- journalistiques : des extraits de quotidiens nationaux sénégalais : *Info 7* (n° du 20/4/2000) ; *Le matin* (n° du 30/7/98, du 6/7/99) ; *Le populaire* (n° du 27/4/99) ; *Le soleil* (n° du 16/10/98, du 1/7/99, du 6/7/99, du 7/7/99, du 14/7/99, du 17/5/2000, du 19/4/2001) ; *Sud quotidien* (n° du 17/7/98, du 17/9/98, du 17/7/99, du 8/3/2000, du 3/6/2000, du 5/12/2000) ; *Tract* (n° du 5/6/2000) ; *Wal fadjri* (n° du 17/10/98, du 6/7/99, des 14 et 15/8/99, du 16/8/99, du 18/8/99, du 2/4/2000, du 5/12/2000) et d'un mensuel : *Xal wi* (n° de février 99)

littéraires : 3 romans signés d'auteurs sénégalais : *Une si longue lettre* (Mariama Ba, 1998, Dakar, N.E.A.), *Nini* (Abdoulaye Sadj, 1988, Dakar, P.A.), *La nuit et le jour* (Omar sankhare, 1995, Dakar, N.I.S.).

Dans le résumé que nous allons faire de ce travail, nous avons limité le support de l'analyse aux seuls corpus oraux qui rendent compte des réalités linguistiques mieux que ne le font les extraits littéraires et la presse, où existe un souci plus marqué de respecter les normes exogènes, parce qu'il s'agit de l'écrit.

L'étude descriptive des énoncés extraits de ces corpus donne des tendances dont nous allons faire la synthèse.

La première tendance, c'est que tous les verbes introducteurs de subordonnées n'entrent pas librement dans une interrogative indirecte. Il faut que le verbe introducteur comporte un effet interrogatif plus ou moins marqué :

(1) *je me demande s'il faut se jeter à l'eau* (Corpus oral mariage, p. 22)

Le verbe *se demander* n'a pas besoin d'être « modalisé » pour être compatible avec l'interrogation, car il est lui-même sémantiquement interrogatif.

Dans les énoncés où il n'y a pas d'effet interrogatif dans le verbe introducteur, on note la présence de modalités dites « suspensives », suspensives de la valeur de vérité (oui ou non).

Ces modalités sont :

- la négation :

(2) *je ne sais pas si vous avez assisté au match* (Corpus oral Sénégal 92, p. 4)

La négation exprime ici une absence de savoir qui justifie, légitime l'interrogation. Il y a suspension de la valeur de vérité.

- l'impératif :

(3) *expliquez-nous un peu à qui vous pouvez présenter une dissertation orale dans quelle situation dans quelle condition vous pouvez concevoir et présenter une dissertation orale* (Corpus oral dissertation)

L'impératif, correspondant à une action commandée et dont la réalisation n'a pas encore commencé, est compatible avec l'interrogation.

-l'interrogation :

(4) *voulez-vous nous introduire sur avec quelle simplicité on doit le dire* (Corpus oral Dissertation, p. 4)

- le futur :

(5) *nous allons d'abord voir quels sont les motifs de la polygamie* (Corpus oral Polygamie)

Le futur est exprimé ici par l'intermédiaire du verbe modal *allons*. Renvoyant à l'avenir, il s'accommode bien aussi de l'interrogation.

La deuxième conclusion qui se dégage de notre analyse, ce sont les propriétés syntaxiques distinctives des énoncés interrogatifs en *si*, par rapport aux *si phrases* conditionnelles.

Les *si phrases* interrogatives sont sous la dépendance syntaxique du verbe de la proposition dite principale . On peut les « pronominaliser » par *le* ou *cela*. Elles sont proportionnelles au pronom interrogatif *quoi*. Ce n'est pas le cas pour les *si phrases* conditionnelles. Celles-ci ne sont pas régies par le verbe de la principale :

(6) *je ne sais pas si vous avez assisté au match* (Corpus oral Sénégal 92, p. 4)

je ne (le) sais pas

je ne sais pas (cela)

je ne sais pas quoi ? (cela)

(7) *Si les organisations de la société civile des pays ACP se constituent en réseaux, elles peuvent parfaitement accorder leurs positions avec les Etats.* (*Le soleil*, 6/7/99, p. 9)

* elles (*le*) peuvent parfaitement accorder leurs positions avec les Etats

* elles peuvent parfaitement accorder leurs positions avec les Etats (***cela***)

* elles peuvent parfaitement accorder leurs positions avec les Etats quoi ?

(*cela*)

Les *si phrases* interrogatives acceptent une seule forme de coordination, alors que pour les *si phrases* conditionnelles il y en a deux possibles :

je ne sais pas **si** vous avez assisté au match et **si** vous avez été témoin de la scène

je ne sais pas si vous avez assisté au match et *que vous avez été témoin de la scène

si les organisations de la société civile des pays ACP se constituent en réseaux et si elles s'entendent sur l'essentiel, elles peuvent parfaitement accorder leurs positions avec les Etats

si les organisations de la société civile des pays ACP se constituent en réseaux et qu'elles s'entendent sur l'essentiel, elles peuvent parfaitement accorder leurs positions avec les Etats

La troisième tendance qui se dégage de notre travail concerne ce qu'on pourrait appeler la proximité *si / est-ce que*. Ces deux morphèmes ont d'abord un point commun : les verbes des phrases dans lesquelles ils entrent ne peuvent pas être inversés :

(8) je me demande s'il faut se jeter à l'eau (Corpus oral mariage)

*je me demande si faut-il se jeter à l'eau

(9) est-ce que vous partagez l'idée de monsieur (Corpus oral jeunesse)

*est-ce que partagez-vous l'idée de monsieur

Ils ont un deuxième point commun : ils appellent le même type de réponse, qui correspond à une suspension de la valeur de vérité : positive (*oui*), ou négative (*non*). Ne peut-on pas aller plus loin en définissant, à partir de là, l'interrogation directe comme un raccourci de l'interrogation indirecte ? Cela reviendrait à dire que les interrogatives « directes » sont des interrogatives « indirectes » amputées du verbe introducteur. Ce verbe introducteur serait absorbé par un morphème d'interrogation directe. Pour *si* et *que*, cela donnerait :

je me demande s'il faut se jeter à l'eau

est-ce qu'il faut se jeter à l'eau

La quatrième tendance est relative au constat que toutes les interrogatives indirectes ont les mêmes paradigmes :

je ne sais pas	si	vous avez assisté au match
	comment	vous avez assisté au match
	où	vous avez assisté au match
	pourquoi	vous avez assisté au match
	etc.	

(10) vous me demandez pourquoi je suis contre (Corpus polygamie, p. 24)

si je suis contre

où je suis contre

quand j'ai commencé à être contre

comment j'en suis arrivé à être contre

etc.

(11) *le 1er niveau, c'est de voir comment sont délivrés les permis* (C.O. Restau U, p.46)

si les permis sont délivrés objectivement
 où sont délivrés les permis
 quand sont délivrés les permis
 etc.

Les verbes utilisés dans une interrogative indirecte appellent par ailleurs un commentaire. Avec *vous me demandez pourquoi je suis contre*, nous avons un effet interrogatif donné par le sens du verbe *demander*. Mais des verbes comme *savoir* ne comportent pas cet effet. C'est ce qui rend obligatoire le recours aux modalités justificatives de l'interrogation, comme la négation qui implique l'absence de savoir :

je ne sais pas si vous avez assisté au match

On en conclut que l'interrogation indirecte est mal nommée.

Nous avons ici une forme particulière de valence de verbe, introduite par *si, qui, à quoi, où, comment, pourquoi, lequel*, etc. Cette forme, on peut l'appeler, pour résumer, une *si phrase*. L'ensemble de la *si phrase* est équivalent à un pronom de type *ça, le* :

je ne sais pas si vous avez assisté au match

je ne (le) sais pas

vous me demandez pourquoi je suis contre

vous me (le) demandez

La *si phrase* peut être réduite à une forme raccourcie, qui comporte seulement la pro-forme de tête :

je suis contre et vous me demandez pourquoi

vous avez assisté au match et je ne sais pas *pourquoi*
 comment
 où
 etc.

C'est seulement pour le morphème *si* que la forme raccourcie est impossible. ce phénomène est certainement lié à la nature de l'interrogation avec *si* qui appelle une réponse absolue : *oui* ou *non*. L'interrogation avec les autres morphèmes appelle une variété de réponses. C'est cela qui explique les terminologies utilisées dans la grammaire traditionnelle : « interrogacion totale » avec *si* et « interrogacion partielle » avec les autres morphèmes.

Nous avons relevé un certain nombre de formules plus ou moins exceptionnelles :

- *se poser la question de savoir* :

(12) *ils se posent la question de savoir si ce sont les pépins qui vont pousser*
 (Corpus oral Réparation)

Le groupe *se poser la question de savoir* équivaut sémantiquement au verbe *se demander* :

ils se demandent si ce sont les pépins qui vont pousser,
Mais une analyse syntaxique laisse apparaître des différences.

Dans :

Ils se posent la question de savoir si ce sont les pépins qui vont pousser,

il y a un effet de redondance entre *la question* et *savoir si ce sont les pépins qui vont pousser*

La possibilité de pronominalisation du terme *question* le montre :

ils se (la) posent [la question de savoir si ce sont les pépins qui vont pousser]

Dans :

ils se demandent si ce sont les pépins qui vont pousser,

on aura comme pronominalisation :

ils se (le) demandent [si ce sont les pépins qui vont pousser]

- *s'enquérir de voir si* :

(13) *on s'enquérit de voir si c'est une guéwel*¹ (Corpus oral mariage, p. 22)

Le verbe *s'enquérir* fonctionne comme un modal. C'est *voir* qui est le verbe recteur. On peut « pronominaliser » la *si phrase* avec *voir* :

on s'enquérit de (le) voir [si c'est une guéwel]

- *est-ce que tu vois* :

(14) *on vit dans une famille large est-ce que tu vois* (Corpus oral divorce, p. 16)

Le syntagme *est-ce que tu vois* n'a rien d'une question. On peut le prendre comme un cliché que certains locuteurs utilisent dans leurs propos, comme un « tic ».

Sur le plan syntaxique, il fonctionne comme un associé. On ne peut pas l'extraire :

* *c'est est-ce que tu vois qu'on vit dans une famille large*

- *comment est-ce que* :

(15) *comment est-ce que ça se manifeste aussi chez les femmes*
(Corpus oral polygamie, p. 30)

Comment est-ce que est réductible au morphème *comment*. Le morphème *est-ce que* sert, semble-t-il, à renforcer le morphème *comment*. Mais cette pratique langagière qui consiste à renforcer des mots interrogatifs au moyen de *est-ce que* n'est pas une exclusivité des locuteurs sénégalais. Elle

¹ Mot wolof qui signifie « griotte ».

existe depuis le XII^e siècle, d'après Grévisse², et est utilisée par des auteurs attestés, même à l'écrit :

(16) *Comment est-ce que j'agirais ?* (Maupassant, cité par Grévisse, p. 651)

(17) *Comment est-ce qu'un gendarme dont on nous dit que c'est un homme comme un autre, certes, peut-il faire une vierge aussi frêle et tremblante ?* (Boulangier, cité par Grévisse, p. 650)

- comment on dit ça :

(17) *tu me laisses pondre comment on dit ça accoucher mes idées* (Corpus oral ramadan)

Comment on dit ça fonctionne comme une parenthèse, « une construction verbale noyau, avec ou sans regroupement, qui interrompt le déroulement d'une autre construction verbale »³.

Elle prend ici la forme question/réponse. L'interruption d'une autre construction verbale ne fait pas perdre au locuteur le fil syntaxique de son discours, quelle que soit la longueur prise par la parenthèse.

À côté de ces formules peu fréquentes, nous avons isolé un certain nombre de constructions qui se dégagent des normes :

V1 + est-ce que + V2 :

je me pose la question est-ce qu'ils étaient sincères (Corpus oral)

Ce qui singularise cette construction, c'est l'emploi de *est-ce que* dans une structure d'interrogative indirecte au lieu de *si*, car *est-ce que* est réservé, à l'écrit, à l'interrogation directe. D'autre part, on peut rapprocher cet énoncé de l'exemple (12) :

ils se posent la question de savoir si ce sont les pépins qui vont pousser

je me pose la question est-ce qu'ils étaient sincères

« *Se poser la question de savoir* », « *se poser la question* » équivalant, sémantiquement, à *se demander*.

V1 + qu'est-ce que + V2 :

j'ai demandé à un élève tout à l'heure qu'est-ce que tu fais (Corpus oral école parcelles assainies, p. 26)

Le contexte de l'oral où nous nous situons ici nous autorise à proposer deux interprétations qui correspondront à des structures syntaxiques différentes :

a) *j'ai demandé à un élève tout à l'heure : « qu'est-ce que tu fais ? »*

Nous avons une interrogation dite directe.

² M. Grévisse, 1986 (12^e éd., revue et refondue par M. Goosse), *Le Bon Usage*. Louvain, Duculot, p. 653.

³ Cf. Cl. Blanche-Benveniste, 1990, *Le français parlé : études grammaticales*, Paris : Éd. ; du C.N.R.S., p. 147.

b) *j'ai demandé à un élève tout à l'heure qu'est-ce que tu fais*

L'interrogation est dite ici indirecte. L'originalité de cette construction indirecte est de comporter un morphème propre à l'interrogation directe : *qu'est-ce que*.

L'intonation est ici déterminante dans l'interprétation.

V1 transitif indirect + *quel* prépositionnel + V2 :

voulez-vous nous introduire sur avec quelle simplicité on doit le dire
(Corpus oral dissertation, p. 4)

Cet énoncé est original à plusieurs points de vue :

- les verbes transitifs indirects ne sont pas utilisés avec la même fréquence que les verbes transitifs directs pour introduire des interrogatives indirectes
- le morphème interrogatif est couplé à une préposition
- l'interrogation porte sur une réction (de manière : *avec quelle simplicité*) à côté de la valence objet : *le*.

Au total, l'examen des formes interrogatives dans le français parlé et écrit au Sénégal permet d'aboutir à deux constats.

D'une part, il y a une tendance, chez les Sénégalais, semble-t-il, à se conformer aux normes établies. C'est ce qu'on a relevé dans les corpus écrits autant qu'oraux.

D'autre part, existent épisodiquement des tournures plus ou moins exceptionnelles, comme dans toutes les communautés linguistiques francophones. De toutes les formules à fréquence limitée utilisées par le Sénégalais, la plus surprenante concerne certainement les morphèmes interrogatifs renforcés au moyen de *est-ce que*, et qui datent du XII^e siècle.